

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification du système d'enrochements sur la plage de la Petite Afrique à Beaulieu-sur-Mer

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le président, Christian Estrosi

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 1 9 5 0 0 1 1 5

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	La métropole Nice Côte d'Azur souhaite modifier le système d'enrochements vieillissant sur la plage de la Petite Afrique à Beaulieu-sur-Mer. Le système d'enrochements comprend un épi, un îlot et un brise-lame. Les travaux prévoient la réhabilitation de l'épi avec apport de blocs neufs ainsi que la suppression de l'îlot.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système en enrochements de la plage de la Petite Afrique comporte des ouvrages vieillissants. Le système est composé d'un épi en enrochements, d'un brise lame ainsi que d'un îlot entre les deux ouvrages.

Un apport de blocs de 6 à 7 tonnes est prévu afin de restaurer l'épi. L'îlot central, n'ayant de rôle ni dans la lutte contre l'érosion, ni dans la protection contre la submersion marine, sera supprimé. Sa suppression permettra d'améliorer légèrement la circulation de l'eau dans la baie de la Petite Afrique.

Les travaux seront effectués en dehors de la saison balnéaire, de préférence entre Février et Avril. L'épi en enrochements sera entièrement démontée puis reconstruit avec des blocs neufs.

La dimension de l'ouvrage a été revue à la baisse.

4.2 Objectifs du projet

Le premier objectif des travaux est de réhabiliter un épi en enrochement afin qu'il puisse continuer à assurer son rôle dans la lutte contre l'érosion du littoral.

Le second objectif est de supprimer l'îlot central qui n'a aucun rôle dans la lutte contre l'érosion ou la submersion marine. Sa suppression permettra d'améliorer la circulation du courant dans la baie de la Petite Afrique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée total des travaux est de 5 à 6 semaines, en fonction des conditions météorologiques.

Les travaux sont séquencés en plusieurs phases :

- Mise en place d'une barrière matières en suspension
- Démontage complet de l'îlot central
- Démontage complet de l'épi
- Tri des blocs à évacuer
- Apport de blocs neufs
- Remontage de l'épi
- Évacuation des blocs restants

Les pieds de l'ouvrage a déjà été réalisé lors de la création de ce dernier, l'impact sur le milieu marin sera très localisé autour des blocs d'enrochement constituant les ouvrages.

La mise en place d'une barrière matières en suspension est justifiée par la présence d'herbiers de posidonie dans la baie de la Petite Afrique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation en ce qui concerne les ouvrages en enrochement sur la plage de la Petite Afrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le coût des travaux étant supérieur à 160 000€ mais inférieur à 1 900 000€, le projet sera soumis à Déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'épi avant travaux	470 mètres carrés
Surface de l'épi après travaux	400 mètres carrés
Surface de l'îlot central à supprimer	450 mètres carrés
Taille des blocs neufs apportés	6 à 7 tonnes (2 à 3 mètres cubes)
Quantité de blocs neufs apportés	560 mètres cubes
Longueur de la plage impactée par les travaux	50 mètres linéaires
Durée des travaux	5 à 6 semaines

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Beaulieu-sur-Mer,
Plage de la Petite Afrique

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 2 0 ' 2 2 " 379 Lat. 4 3 ° 4 2 ' 4 3 " 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 7 ° 2 0 ' 1 4 " 305 Lat. 4 3 ° 4 2 ' 4 3 " 904

Point d'arrivée :

Long. 0 7 ° 2 0 ' 2 2 " 379 Lat. 4 3 ° 4 2 ' 4 3 " 55

Communes traversées :

Beaulieu-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire de la commune de Beaulieu-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site inscrit : "Littoral de Nice à Menton".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site Natura 2000 "Cap Ferrat" FR 9301996. C'est un site entièrement marin de 8 958 hectares, comprenant une partie d'un canyon sous-marin. L'objectif principal est de maintenir les habitats dans un bon état de conservation.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proche du site classé : "DPM du Cap Ferrat".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage en enrochement consistent en l'apport de matériaux extraits de carrières afin de remplacer les enrochements usés par les tempêtes. Un apport de 560m3 d'enrochements est prévu ainsi que l'évacuation de 2000m3 d'enrochements (suite au redimensionnement de l'épi et à la suppression de l'îlot central)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les dimensions de l'épi en enrochement ont été revues à la baisse afin de limiter son impact sur l'environnement tout en continuant à jouer son rôle dans la lutte contre l'érosion du littoral. De plus les travaux comprennent la suppression d'un ouvrage en enrochements. L'évacuation des anciens blocs d'enrochement sera donc plus importante que l'apport de blocs neufs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une grande partie des travaux s'effectue hors eau. La partie immergée représente entre 30% et 40% du volume total des ouvrages. Suite au redimensionnement des ouvrages, le volume de blocs en contact avec le milieu marin va diminuer. Il s'agira de déposer les anciens blocs et de les remplacer par des blocs neufs, issus de carrières locales. Avant le début des travaux, un repérage sous marin sera effectué pour constater la présence (ou non) de faune, flore, habitats, etc... Des barrières matière en suspension seront mises en place pour empêcher la turbidité d'impacter le milieu marin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se dérouleront dans l'emprise du site Natura 2000 "Cap Ferrat". Cependant, seule la turbidité, générée par la pose et la dépose des blocs, est susceptible d'impacter le milieu marin. La mise en place des barrières matières en suspension permettra de nullifier l'impact des travaux sur le milieu marin. Les travaux se dérouleront entre Février et Avril, avant que l'herbier de posidonies n'atteigne son développement maximal (Juin).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion/érosion comme exposé dans le Porté à Connaissance de l'État.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les blocs sont lavés avant d'être transportés sur les plages. Les engins intervenants pendant les travaux n'entreront pas en contact avec le milieu marin, hormis le godet de la pelle mécanique en charge de positionner les blocs. De plus, les travaux sont prévus en dehors de la saison balnéaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements/trafics sont engendrés lors de la livraison des blocs. Au total, une cinquantaine de déchargements de blocs sont nécessaires sur les plages de la Petite Afrique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La source de bruit est localisée sur la plage pendant la durée des travaux. Les engins de chantier, et le déchargement des blocs engendrent du bruit. La durée des travaux est de 5 à 6 semaines. Horaires : 8h30-12h 14h-16h Les travaux se déroulent en zone urbaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de l'apport des blocs neufs, le déchargement se fait directement sur la plage. Le choc et les vibrations seront amortis par la plage.</p> <p>La pose et la dépose des blocs se fait délicatement pour éviter de les endommager.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux sont effectués de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement des moteurs des engins (camions, pelles mécaniques).</p> <p>Mais la durée des travaux est de 5 à 6 semaines, en zone urbaine. L'impact des rejets dans l'air est donc négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Rechargement de la plage de la Petite Afrique à Beaulieu-sur-Mer en gravillons type "grains de riz".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les blocs d'enrochements neufs qui seront apportés proviendront de carrières. Une inspection visuelle régulière des blocs sera mise en place afin de s'assurer de ne pas polluer le milieu marin.

Des barrières matières en suspension seront mises en place autour des ouvrages pour limiter la zone de turbidité liée au déplacement des blocs lors de la suppression des anciens ouvrages.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La catégorie n°11 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, "Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière", indique que ce type de projet n'est pas soumis à autorisation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le, 27/10/2021

Signature

Julien
LARRAUN
